

REAAP74



Professionnel.le.s, bénévoles, vous êtes à l'initiative d'une action collective à destination des parents ?

Vous souhaitez participer au REAAP74,
le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement
des Parents de Haute-Savoie ?

Pourquoi
participer ?!



Partager des valeurs communes

Bénéficier :

- d'informations sur le soutien à la parentalité
- d'actions de formation
- d'une visibilité sur le site du REAAP74

Contribuer à la dynamique locale, aux côtés d'autres acteurs territoriaux :

- partage d'expériences
- partage de savoir-faire
- échanges de pratique

Avoir accès :

- à des outils d'animation partagés
- au fichier des intervenants du réseau

Comment
participer ?

Déposer son projet sur
la plateforme dématérialisée ELAN :

- Demande de **labellisation** sans
demande de subvention
--> tout au long de l'année

OU

- Demande de **financement**

--> du 18 février 2025 au 22 mars 2025



C'est parti ?!

On se retrouve ici !
ou

en contactant l'animatrice départementale

reaap74@epe74.org,

06 61 03 93 43



REAAP74
Réseau d'Écoute, d'Appui
et d'Accompagnement des Parents

site : www.reaap74.fr

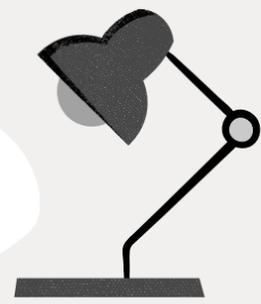
REAAP74



Projet labellisable, finançable ?
S'il répond aux critères ci-dessous... présentez-le !

Critères ?

Référentiel national
de financement par les CAF
+
Spécifiques aux instances
du REAAP74



Structures
éligibles



-Asso. loi 1901-

- Asso. reconnues d'utilité publique à caractère social ou sanitaire-
- Établissements du secteur public et/ou privé, à caractère social ou médico-social sanitaire-
- Collectivités territoriales-
- Acteurs du secteur privé lucratif avec gestion désintéressée-
- Parents eux-mêmes (sous couvert d'un service ou d'une structure permettant le versement de la sub.)-

-Actions collectives-

-Faire participer au maximum les parents-

-Toucher les parents dans leur ensemble : futurs parents, parents d'enfants de 0 à 18 ans, parents en situation de handicap, ...-

-Valoriser et favoriser le partage de réflexion fondé sur l'expérience des parents-

-Actions gratuites ou avec participation symbolique-

-Tenir compte du rythme et des disponibilités des parents : amplitude horaire, localisation, ...-

-Viser le "aller vers" les familles ne fréquentant pas les structures et dispositifs de soutien à la parentalité-

Critères
d'éligibilité
des actions

-Actions à visée exclusivement individuelle-

-Actions à visée thérapeutique et de bien-être à l'attention des parents-

-Actions d'animation en direction des parents et/ou des enfants n'entrant pas dans une démarche de soutien à la parentalité-

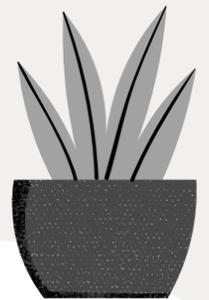
-Activités à finalité uniquement sportive, culturelle, occupationnelle ou de loisirs-

-Actions portées par des prestataires privés de profession libérale-

-Sorties familiales et séjours vacances ne s'inscrivant pas dans le cadre d'un accompagnement à la parentalité-

-Actions relevant de l'activité de loisirs-

Critères de
NON éligibilité
des actions



REAAP74

Réseau d'Écoute, d'Appui
et d'Accompagnement des Parents

site : www.reaap74.fr



REAAP74



Projet finançable ?
Quelques informations complémentaires...
et points de vigilance !

Asso
nouvellement créée ?

Max 2 projets
déposés

Projets ? Actions ?



-1 projet peut comporter
jusqu'à 5 actions-

-Favoriser les projets ayant
plusieurs actions plutôt que
les actions isolées-

-Une structure peut
déposer plusieurs projets,
contenant chacun
jusqu'à 5 actions-

Subvention REAAP --> max 80% du coût global du projet

La demande de subvention peut être annuelle
ou pluri-annuelle (de 2 à 4 ans)

Montant minimal de demande de subvention de 1500 €
par projet (ou action si isolée)

--> Si votre demande est inférieure, elle peut
tout de même être déposée et sera étudiée !

Précisions sur
les financements
(montants, limites,
forfaits, ...)

Conférence-débat :

- participation par personne de 3 € max
- action faisant partie d'un projet global
d'accompagnement à la parentalité

**Action parentalité aboutissant à / contenant un
spectacle vivant** (concert, théâtre, contes, cirque, ...) :
plafond de 2000 €.

Dépenses liées à l'action prises en compte :

- location de salle, de matériel
- achat de "petit matériel" et consommables
- assurances, frais de communication
- garde d'enfants selon les besoins de l'action
(conférence, groupe de paroles parents, ...)
- transports ou déplacements
- charges de personnel si non prises en charge
par un financement Caf
- intervention d'un expert

Dépenses liées à l'action non prises en compte :

- charges habituelles de fonctionnement
- dépenses d'investissement
- dépenses de personnel des agents
déjà bénéficiaires de prestation Caf
- formation des professionnels



Vigilance particulière
portée sur la formation,
l'expertise et l'expérience
des intervenant.e.s

Fiche prestataire à compléter
et joindre obligatoirement
+ CV si possible



REAAP74



Projet labellisable, finançable ?
Spécificités liées au type de structure ou d'action.

Actions
d'expression
culturelle et
artistique

Validation et financement si :
- support d'échanges et
d'interaction avec les parents
- présence d'un pro de la
structure facilitant les
échanges

Ne pas être uniquement
une activité à finalité
occupationnelle et de loisirs,
mais relever du **soutien à la
parentalité.**

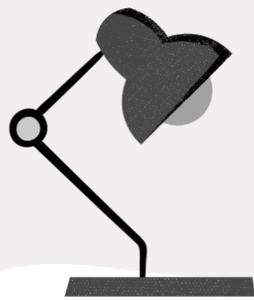
Maximum 8 séances
2€ / atelier / famille max

Groupes d'activités
parents enfants
(GAPE)

LAPE
(Lieu d'Accueil
Parents-
Enfants)

Faire à minima une
demande de labellisation,
pour intégrer le REAAP74

Demande de financement possible :
- petit matériel
- action ponctuelle
- formation des bénévoles
- ...



Du 6 au 12 octobre 2025 se tiendra
La Semaine des Parents
sur tout le département de la Haute-Savoie,
pour "Découvrir, Rencontrer, Partager, Profiter".

À cette occasion, le REAAP souhaite
**mettre en lumière les acteurs du
soutien à la parentalité** sur le territoire.

N'hésitez pas à mettre en place
des actions sur cette période, une
communication spécifique est
prévue pour cet événement !

Projet/action
pendant la Semaine
des Parents ?



REAAP74

Projet labellisable, finançable ?
Plateforme ELAN et communication.

Une demande de labellisation peut se faire **tout au long de l'année**, en ligne, sur la plateforme ELAN.

Demande de labellisation

Demande de subvention

Entre le **18 février** et le **22 mars 2025**, obligatoirement en ligne, sur la plateforme ELAN.
Choisir **"Téléservice Parentalité - Axe 1"**

Orientations/priorités 2025 :

- Numérique et parentalité
- Relations école/familles
- Parents d'adolescents

(Les actions autour d'autres thématiques sont acceptées !)

Possibilité de revenir sur la plateforme ELAN tout au long de la période d'ouverture de l'appel à projets, pour déposer de nouveaux projets/actions et/ou compléter les demandes déjà initiées

Quelques infos sur le dépôt de projets et actions...

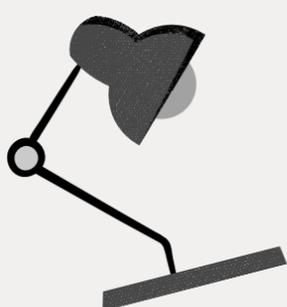
Donner au projet un intitulé généraliste.. mais incluant quelques précisions (territoire, public, thématique, ...)

Penser à enregistrer régulièrement son travail sur ELAN.

Communication

Action, projet labellisé ou financé par le REAAP 74 ?

- Intégrez le logo REAAP 74 sur vos supports de communication (affiches, flyers, réseaux sociaux, ...)
- Faites suivre vos visuels à l'animatrice du REAAP pour une mise en ligne sur le site internet du REAAP 74.



REAAP74



Quelques exemples d'actions de soutien à la parentalité soutenues par le REAAP 74.

Actions collectives d'échanges et d'entraide entre parents



Groupes d'expressions, d'échanges et d'entraide entre parents

→ Cafés des parents

→ Groupes de paroles entre parents

→ Groupes d'entraide de parents

→ Ateliers parents

Rencontres régulières ou ponctuelles, animées par des intervenants, valorisant les parents dans leur rôle éducatif.

Thèmes : éducation des enfants, vie quotidienne, développement de l'enfant, relations familles/école, ...

Temps forts dédiés à la parentalité

→ Cinés-débat

→ Conférences

→ Manifestation parentalité

Temps spécifiques dédiés à l'information des parents, ils peuvent être l'amorce ou l'aboutissement d'un travail ou d'une réflexion collectifs.

Thèmes : l'adolescence, la communication parents-enfants, l'usage des écrans, ...

Activités et ateliers partagés "Parents-Enfants"



Activités partagées parents-enfants

→ Pause autour du conte

→ Le jeu comme outil de complicité

→ Sortie en famille au musée

→ Ateliers Bébé Signe

Animées par des intervenants qualifiés, une réflexion est menée sur les pratiques éducatives, prenant place dans le cadre d'un projet parentalité.

Ces activités viennent favoriser des moments privilégiés d'échange et de complicité entre l'enfant et son parent, tout en valorisant les rôles et compétences des parents.

